



## FACTURE ECHEANCIER

LE FOLL THIBAULT  
1 Croas Ar Rhun  
22710 PENVENAN

Matériel : Vélo - TREK-Domane AL4  
Fournisseur : ARMOR CYCLES

à Saint-Etienne, le 23/04/2019

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14224 | PANGEE-07574  
La souscription de votre abonnement prend effet le 01/05/2019 pour une durée de 24 mois  
Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

CCM PENVENAN - IBAN : FR7615589228200009005524021

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 23/04/2019 au 30/04/2019 de 7.22€HT (soit 8.66€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/05/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/05/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/06/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/06/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/07/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/07/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/08/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/08/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/09/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/09/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/10/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/10/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/11/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/11/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/12/2019	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/12/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/01/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/01/2021	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/02/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/02/2021	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/03/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/03/2021	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €
05/04/2020	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €	05/04/2021	27,09 €	5,41 €	0,00 €	32,50 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,  
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.  
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.  
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement  
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés  
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.